



EFFAT

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD, AGRICULTURE AND TOURISM TRADE UNIONS

Résumé des conclusions de la Conférence de l'EFFAT sur la viande Berlin, 20 et 21 juin 2012

1. La société de conseil, **GIRA**, a préparé un résumé de la situation au sein de l'industrie européenne de la viande. Les données et statistiques sur les formes d'emploi dans cette industrie sont très rares. L'une des absences les plus marquantes est celle des données relatives aux salaires. Nous avons donc réalisé une **enquête rapide sur les salaires dans cette industrie** par pays auprès des participants. Toutefois, nous continuons de faire pression sur l'UE pour qu'elle **collecte régulièrement des données sur les salaires au sein de cette industrie**. Un rapport écrit élaboré par GIRA est attendu à la fin de la période estivale. Nous participons aussi à un projet d'**enquête sur la représentation syndicale** au sein des grandes sociétés de l'industrie de la viande en coopération avec l'UITA. Nous élaborons actuellement un questionnaire qui permettra de recueillir des données dans ce domaine. Pour y parvenir, nous nous appuyons sur des informations transmises par nos organisations membres et sur leur aide.
2. Les conditions de travail et d'emploi se sont encore dégradées, en partie à cause du **Pacte pour l'euro plus néolibéral de l'UE** qui abaisse les salaires minimum nationaux, déréglemente le droit du travail et limite les augmentations de salaire. Le mouvement syndical européen appelle l'UE à **respecter l'autonomie complète des négociations collectives nationales**.
3. Malgré la vague de critiques suscitées au sein de l'UE, les syndicats européens ont aussi réalisé de grands **progrès** politiques : des normes minimales règlementaires européennes s'appliquent maintenant aux travailleurs à temps partiel, aux travailleurs en contrat à durée indéterminée et aux travailleurs détachés, et les **travailleurs intérimaires** et le personnel permanent sont aujourd'hui sur un pied d'égalité. Les entreprises doivent maintenant mettre en œuvre cette directive dans les plus brefs délais. À cet effet, l'EFFAT a élaboré un **dépliant en 13 langues** qui détaille la manière dont elles doivent gérer le travail intérimaire. De plus, il est nécessaire d'analyser la mesure dans laquelle l'**enregistrement des travailleurs migrants** pourrait prévenir les abus.
4. L'immense pouvoir d'achat des **sociétés du commerce de détail alimentaire** accentue la pression tarifaire exercée sur l'industrie alimentaire, une pression qui est souvent, à son tour, répercutée sur les travailleurs. En conséquence, l'EFFAT œuvre depuis longtemps à l'instauration d'une réglementation européenne garantissant un juste équilibre entre commerce et industrie. Les secteurs du commerce, de l'industrie et de l'agriculture devraient proposer un projet de code de conduite au mois de juillet. Toutefois, nous pensons que cela ne suffira pas et imposera à peine plus que le respect des réglementations légales en vigueur. Nous sommes donc convaincus qu'une solution volontaire au sein du secteur industriel ne permettra pas la moindre avancée. Nous continuons à étudier la manière dont nous pourrions faire pression sur les détaillants afin qu'ils assument leur **responsabilité à l'égard des chaînes d'approvisionnement** et appelons les législateurs européens à prendre des mesures dans ce domaine.
5. L'EFFAT investira dans des ressources visant à aider les **représentants des travailleurs au sein des entreprises de l'industrie de la viande** (notamment les multinationales telles que Danish Crown et Vion) à créer un **réseau doté de son propre site Internet** afin qu'ils s'aident mutuellement en matière de syndicalisation, de litiges et de négociations. Nous utiliserons aussi



cet outil pour diffuser des informations sur les ressources linguistiques et, à long terme, étudierons les possibilités d'utiliser des outils de campagne en ligne.

6. L'organisation membre de l'EFFAT, **NGG** (Gewerkschaft Nahrung-Genuss-Gaststätten), le syndicat allemand des travailleurs de l'alimentation et de la restauration, se bat contre le dumping social dans le secteur allemand de la viande (le plus grand d'Europe et celui connaissant la croissance la plus forte). Nous convenons qu'un salaire minimum ne pourra jamais remplacer des négociations collectives, mais l'instauration d'un salaire minimum applicable à tous les travailleurs de cette industrie en Allemagne constituerait une étape prépondérante dans ce domaine. NGG a connu une formidable avancée dans la lutte pour l'instauration d'un tel salaire en Allemagne. NGG et ver.di, le syndicat allemand du secteur des services, sont parvenus à convaincre la Confédération des syndicats allemands (DGB) de soutenir l'appel à l'instauration d'un **salaire minimum obligatoire universel en Allemagne**. De plus, grâce à la campagne pour un salaire minimum lancée par les syndicats allemands, plus de 85 % des allemands sont maintenant favorables à son instauration et plusieurs secteurs en ont même adopté un. NGG a aussi réalisé de formidables progrès dans le domaine de la syndicalisation des travailleurs de l'industrie allemande de la viande et a lancé un projet de syndicalisation destiné aux travailleurs étrangers.
7. Les syndicats sont confrontés à un défi de taille, à savoir l'organisation des **travailleurs migrants** qui sont très nombreux dans cette industrie. Les barrières linguistiques et culturelles accentuent les difficultés souvent engendrées par les différences de statuts contractuels. De nombreux affiliés de l'EFFAT, y compris la SIPTU, l'UNITE et la NNF, ont réalisé des progrès significatifs dans le domaine de l'organisation des travailleurs en recrutant des organisateurs issus des mêmes communautés que les travailleurs. L'EFFAT continuera de recueillir et de diffuser des exemples de « meilleures pratiques » avec pour objectif d'aider ses affiliés à accroître le nombre de leurs membres et la couverture des négociations collectives dans le secteur de la viande.
8. La lutte contre le travail précaire est l'élément central de la lutte contre le dumping social. Lors de cette conférence, il a été convenu que l'exploitation des travailleurs sous contrat et le recours à de faux travailleurs indépendants étaient particulièrement problématiques. L'EFFAT a adopté une **Charte européenne contre l'emploi précaire** et une feuille de route relative à sa mise en œuvre. Une évaluation de l'emploi précaire dans les secteurs de l'EFFAT a aussi été menée dans le cadre d'un projet de l'UE. L'une de ses principales conclusions était que les travailleurs effectuant les mêmes tâches sur un même lieu de travail devaient bénéficier des mêmes droits et du même salaire.
9. L'EFFAT a élaboré un dépliant intitulé **10 points clés pour lutter contre le travail précaire** en 13 langues et l'a transmis à ses organisations membres. Ce dépliant et les **Critères d'orientation sur l'emploi intérimaire** (voir point 3) peuvent être utilisés lors de négociations collectives et dans le cadre des Comités d'entreprise européens (CEE) afin de faire respecter le principe de salaire égal à travail égal sur un même lieu de travail.
10. Un nouveau **site Internet sur l'emploi précaire** a été créé pour renforcer la coopération entre les organisations membres. Le Secrétariat a d'ailleurs demandé qu'elles lui transmettent des documents pertinents tels que des témoignages, des réussites etc.



EFFAT

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD, AGRICULTURE AND TOURISM TRADE UNIONS

11. Un **comité de coordination syndical de l'EFFAT** dans l'industrie de la viande sera créé afin de planifier et de coordonner de nouvelles activités à l'échelle européenne.
12. Les actions visant à créer un **CEE au sein de Vion** seront intensifiées. Le syndicat néerlandais FNV Bondgenoten discutera des prochaines étapes avec la direction et informera le réseau de l'issue de ces pourparlers.
13. NGG, la Confédération danoise des syndicats du secteur alimentaire (NNF) et l'EFFAT rencontreront **la Ministre allemande de l'emploi et des affaires sociales, Ursula von der Leyen**, afin d'évoquer le dumping social et la concurrence déloyale dans l'industrie allemande de la viande et informeront le réseau de l'issue de ces pourparlers. Une **résolution et un communiqué de presse** ont été élaborés et publiés afin d'apporter notre soutien à NGG.